



réforme assurance chômage : calcul SJR et durée indemnisation

Par **Louisy**, le **23/03/2021** à **16:52**

Bonjour, j'ai une question concernant la réforme de l'assurance chômage (qui doit être appliquée cet été 2021) et ma future situation. Je ne comprends pas comment calculer mon SJR ni ma durée d'indemnisation.

Je suis actuellement salariée de la fonction publique à temps partiel (80%).

Je dois accoucher mi-juillet 2021 ; je serai en congé maternité de début juin à fin septembre 2021.

Je vais débiter alors un congé parental.

Dans l'année qui suit, (par exemple : septembre 2022), il est prévu que mon conjoint ait une mutation pro ; nous déménagerons. Je demanderai alors une démission légitime pour suivi de conjoint ; à cette occasion je pourrai m'inscrire à pôle emploi, mon but étant alors de créer une micro-entreprise, l'inscription à pôle emploi me permettant de rntoucher des aides pour débiter.

J'aurai également droit à l'ARE ; à ce moment là et compte tenu de la nouvelle réforme, comment seront calculés mon SJR et ma durée d'indemnisation ?

Par avance merci !